



CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GRAND ÉTABLISSEMENT
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

DÉLIBERATION N° 2025-064

Objet : Volumétrie de la campagne d'emploi 2026 des personnels BIATSS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ÉTABLISSEMENT UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu Code de l'éducation ;

Vu le livre III du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis du Comité Social d'Administration d'Établissement du 17 novembre 2025 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE, Vice-Présidente Ressources Humaines ;

Considérant que les propositions de la campagne d'emplois des personnels de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (BIATSS) 2026 s'inscrivent dans la volonté de donner des perspectives d'évolution professionnelle et d'assurer une politique d'emploi résolument inscrite dans une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Considérant qu'elles visent, dans la continuité de la campagne précédente, à développer une politique de concours afin d'offrir des perspectives d'accès au statut et de promotion

Considérant que les priorités données à la campagne 2026 sont de :

- Garantir les perspectives d'évolution professionnelle par la mobilité, la promotion et la cédésation,
- Soutenir le repyramide en catégories A et B sans flécher les concours,
- Réduire les distorsions fonctionnelles pour les agents occupant un poste relevant d'un corps supérieur,
- Continuer à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE),

Considérant que 160 besoins (dont 37 demandes d'ouverture de concours) de missions BIATSS ont été exprimés par les composantes, campus, services et directions ;



Approuve la campagne d'emploi des personnels BIATSS au titre de l'exercice 2026 comme suit :

3 créations de poste considérées comme ultra-prioritaires :

- 1 création pour l'Institut d'Innovation et de Partenariats (2IP) Well being and ageing
- 2 créations pour les laboratoires en tension : Cognition Behavior Technology (COBTEK) et le Laboratoire d'Électronique, Antennes et Télécommunications (LEAT)

10 rehaussements de supports de poste, après analyse des missions confiées :

- 2 en Ingénieur d'Études (IGE)
- 5 en Assistant Ingénieur (ASI)
- 3 en Technicien (TECH)

27 postes ouverts répartis sur 19 concours (Dont 2 en BOE, 1 catégorie A et 1 catégorie B) **sur des supports budgétaires existants, visant à permettre l'accès au statut des contractuels ou la promotion de titulaires :**

- **2 IGE** dont 1 en Branche d'Activité Professionnelle (BAP) A et 1 en BAP J :
 - 1 Expérimentation & instrumentation biologique (BAP A) ;
 - 1 Gestion administrative (BAP J) .
- **8 ASI** dont 1 en BAP A et 7 en BAP J :
 - 1 Expérimentation & instrumentation biologique (BAP A) ;
 - 1 Affaires juridiques (BAP J) ;
 - 1 Financier et comptable (BAP J) ;
 - 4 Gestion administrative (BAP J) ;
 - 1 Orientation et insertion professionnelle/scolarité (BAP J) .
- **17 TECH** dont 1 en BAP F, 2 en BAP G et 14 en BAP J :
 - 1 Reprographie (BAP F)
 - 2 Logistique (BAP G)
 - 4 Chargés d'insertion professionnelle/scolarité (BAP J) ;
 - 4 Gestion administrative (BAP J) ;
 - 4 RH (BAP J) ;
 - 2 Financier et comptable (BAP J) .

4 possibilités de promotion réservée aux personnels ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) :

- 3 de la catégorie C à la catégorie B
- 1 de la catégorie B vers la catégorie A.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 24 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

Membres en exercice : 38

Quorum : 19

Membres présents et représentés : **31**

Fait à Nice, le 27 novembre 2025

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2025-064**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELLIER DES UNIVERSITES LE : 17 décembre 2025
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 17 décembre 2025

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661

GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE

BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2